

Conseil communal du 12 juillet 2021

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

2. Communication du procès-verbal du Comité de concertation du 12 juin 2021

3. Compte de fin de gestion de la Directrice financière f.f., Mme Marie-Christine LORTHIOIR - approbation

La présente assemblée est invitée à approuver le compte de fin de gestion de la Directrice financière f.f. Mme Lorthioir, arrêté au 30.04.2021 et composé d'une situation de caisse, d'une balance générale des comptes généraux ainsi que d'une balance générale des comptes particuliers datés au 30.04.2021 et reprenant les écritures arrêtées à cette même date.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

4. ASBL communales – comptes 2020

Le Conseil est invité à approuver les comptes 2020 des assemblées communales tels que repris ci-dessous :

Conseil communal - 12.07.2021 - Asbl communales - Bilans et comptes 2020

Association	Subside communal % des subsides	Total des subsides % des produits	Produits	Charges	Bén /Perte 2020	Bén /Perte 2019	Bén/Perte report) 2020	Bén/Perte report 2019
CLPE	143.481,00 € 49%	295.678,39 € 97%	305.651,43 €	293.167,37 €	12.281,12 €	1.440,48 €	29.285,12 €	17.004,00 €
CA	22-mars		AG	1er avril				
Estaim'Culture	28.450,00 €	30.888,08 €	34.785,39 €	24.949,35 €	9.788,21 €	- 4.556,20 €	20.944,31 €	11.156,10 €

CA	92%	89%	AG	11-mai					
Estaim'Sporti fs	13.750,00 €	20.750,00 €	24.042,00 €	10.777,52 €	13.042,95 €	8.943,12 €	44.543,86 €	31.500,91 €	
CA	66%	86%							
CA	4-mai		AG	2-juil					
Impact	122.756,24 €	1.607.087,75 €	2.045.879,51 €	1.962.033,20 €	81.766,75 €	2.443,21 €	99.689,67 €	17.922,92 €	
CA	8%	79%							
CA	25-févr		AG	12-juil					
Crèche	- €	- €	105.283,00 €	102.979,08 €	2.470,87 €	- 17.652,78 €	46.066,51 €	43.595,64 €	
CA	12-mai		AG	21-juin					
Le Progrès	37.556,79 €	57.255,96 €	259.696,13 €	267.844,35 €	- 9.587,91 €	4.489,42 €	148.811,66 €	158.399,57 €	
CA	66%	22%							
CA	5-mai		AG	19-mai					
Jeunes	15.000,00 €	16.849,00 €	23.954,40 €	18.727,33 €	5.227,07 €	8.746,06 €	19.310,17 €	14.083,10 €	
CA	89%	70%							
CA	5-mai		AG	20-mai					
Total	360.994,03 €	2.028.509,18 €	2.799.291,86 €	2.680.478,20 €	114.989,06 €	3.853,31 €	408.651,30 €	293.662,24 €	
	18%	72%					39,16%		
		12,90%							

* Pour la crèche "Le Petit Poucet" - La charge financière du personnel est supportée par le budget communal

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

5. CPAS – comptes annuels de l'exercice 2020 - décision

L'assemblée est invitée à arrêter le compte de l'exercice 2020 du CPAS lequel se clôture comme suit :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		2.012.489,97	56.284,97
Non-valeurs et irrécouvrables	=	67,76	0,00
Droits constatés nets	=	2.012.422,21	56.284,97
Engagements	-	1.814.440,15	56.284,97
Résultat budgétaire	=	197.982,06	0,00
	Positif :		
	Négatif :		
2. Engagements		1.814.440,15	56.284,97
Imputations comptables	-	1.702.222,22	33.723,28
Engagements à reporter	=	112.217,93	22.561,69
3. Droits constatés nets		2.012.422,21	56.284,97
Imputations	-	1.702.222,22	33.723,28
Résultat comptable	=	310.199,99	22.561,69
	Positif :		
	Négatif :		

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

6. CPAS – exercice 2021 – modification budgétaire n°1 aux services ordinaire et extraordinaire

L'assemblée est invitée à approuver les modifications n°1 de l'exercice 2020 lesquelles se présentent comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

	SELON LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION			SELON LA DÉCISION DE LA TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3	4	5	6
D'après le budget initial ou la précédente modification	1.827.663,07	1.827.663,07	0,00			
Augmentation de crédit (+)	241.438,41	257.498,12	-16.059,71			
Diminution de crédit (+)	-20.870,19	-36.929,90	16.059,71			
Nouveau résultat	2.048.231,29	2.048.231,29	0,00			

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	SELON LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION			SELON LA DÉCISION DE LA TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3	4	5	6
D'après le budget initial ou la précédente modification	261.000,00	261.000,00	0,00			
Augmentation de crédit (+)	200.000,00	245.000,00	-45.000,00			
Diminution de crédit (+)	-200.000,00	-245.000,00	45.000,00			
Nouveau résultat	261.000,00	261.000,00	0,00			

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

7. Enseignement – Règlement de travail applicable au personnel directeur, enseignant et assimilé des écoles fondamentales - Adoption

L'assemblée est invitée à adopter le règlement de travail applicable au personnel directeur, enseignant et assimilé des écoles fondamentales.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

8. Enseignement – règlement de travail applicable au personnel directeur, enseignant et assimilé des écoles secondaires - approbation

L'assemblée est invitée à adopter le règlement de travail applicable au personnel directeur, enseignant et assimilé des écoles secondaires.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

9. CEME – revêtement de sol – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le descriptif technique N°2021/BE/T/14 et le montant estimé du marché « CEME – revêtement de sol », établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au descriptif technique et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.000 euros HTVA ou 31.800 euros TVAC. Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

10. Bâtiments communaux – toitures – achat de matériaux – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N°2021/BE/F/010 et le montant estimé du marché « Bâtiments communaux – toitures – achat de matériaux », établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 euros HTVA ou 50.000,00 euros TVAC. Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Ce marché est divisé en tranches :

1. Tranche ferme n°1 – bâtiments communaux : estimée à 24.500 euros HTVA
2. Tranche ferme n°2 – écoles : estimée à 19.822,31 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

11. Cité des Heures Claires – trottoirs – achat de matériaux – Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier des charges N°2021/BE/F/011 et le montant estimé du marché « Cité des Heures Claires – trottoirs – achat de matériaux », établis par le service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.438,05 euros HTVA ou 36.830,04 euros TVAC. Il est proposé de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Ce marché est divisé en lots :

1. Lot 1 : dalles de béton : estimé à 10.839,50 euros HTVA
2. Lot 2 : bordures en béton : estimé à 3.278,25 euros HTVA
3. Lot 3 : accessoires – fonte : estimé à 4.555,00 euros HTVA
4. Lot 4 : fondations : estimé à 11.765,30 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

12. Rue du Château d'Eau – marché conjoint – Convention entre l'intercommunale IPALLE et la Commune d'Estaimpuis pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - approbation

Un projet de rénovation de voirie et de l'égouttage a été lancé par la Ville de Mouscron, sur son territoire et reprenant notamment la rue du Château d'Eau à Saint-Léger. Afin d'obtenir une homogénéité dans les aménagements proposés, il serait intéressant de réaliser des travaux sur la rue du Château d'Eau à Saint-Léger, dans sa portion comprise entre la rue de Saint-Léger (Dottignies) et le carrefour avec la RN511.

La Ville de Mouscron a confié la mission d'auteur de projet à IPALLE. Dès lors, afin de réaliser des économies d'échelles, il est recommandé de réaliser un marché de travaux conjoint. En effet, dans un souci de cohérence administrative, calendaire et financière, il est judicieux qu'un seul et même auteur de projet soit désigné pour réaliser l'étude et la direction du chantier de travaux pour la Ville de Mouscron et la commune d'Estaimpuis. Dès lors, il y a lieu de faire appel à IPALLE pour l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le coût des travaux pour la voirie et l'égouttage pris en charge pour la commune d'Estaimpuis s'élève à 162.115,40 euros. La convention d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage établie par IPALLE ne concerne que les travaux à charge d'Estaimpuis. Les honoraires pour cette mission sont estimés à 13.941,92 euros HTVA. Cette dépense peut être prise en charge par le droit de tirage d'IPALLE.

Le Conseil est invité à approuver la convention y relative avec IPALLE.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

13. Rue du Château d'Eau – marché conjoint – approbation des conditions et du mode de passation

La réglementation des marchés publics permet à différents pouvoirs adjudicateurs de réaliser un marché public conjoint de travaux, de fournitures ou de services. Ce mécanisme permet des économies d'échelle. Vu le projet de rénovation de voirie et de l'égouttage lancé par la Ville de Mouscron abordé dans le point précédent et pour obtenir une homogénéité dans les aménagements proposés, il serait intéressant de réaliser des travaux à la rue du Château d'Eau à Saint-Léger (portion entre la rue de Saint-Léger (Dottignies) et le carrefour avec la RN511.

Dans l'optique de diminution des coûts et de mutualisation des ressources, IPALLE propose de réaliser un marché public conjoint pour les travaux de voirie et d'égouttage et de renouvellement des canalisations d'eau potable.

La présente assemblée est invitée à approuver la tenue d'un marché public conjoint entre notre commune, la ville de Mouscron, l'Intercommunale d'Etude et de Gestion, IPALLE et la SWDE et de désigner IPALLE comme adjudicateur pilote.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

14. Reprise de la voirie « Rue de Gibraltar » (partie) à Néchin, construite par la société Frimades S.A dans le cadre de la construction groupée de 8 habitations et de 7 garages

La société Frimades SA s'était engagée unilatéralement, dans le cadre de la construction groupée de 8 habitations et de 7 garages lors du permis d'urbanisme octroyé à Tybo SA le 8 septembre 2007, à prendre en charge le coût réel des travaux de voirie, d'éclairage public, d'espaces verts, de pose de câbles et canalisations de tous réseaux, ainsi que tous les frais généraux y afférents, ceci dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction groupée d'habitations et de garage sur une voirie de desserte annexe à la rue de Gibraltar et à céder gratuitement cette nouvelle voirie à la commune d'Estaimpuis.

Le rapport de réception des travaux établi en date du 18 août 2017 précise que les travaux d'aménagement de la voirie et de l'égouttage ont été exécutés suivant les conditions de plans, devis et cahier des charges approuvés dûment signés par les différents intervenants.

La présente assemblée est invitée à reprendre à titre gratuit la voirie de desserte annexe dans la « rue de Gibraltar » à Néchin.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

15. Leers-Nord – rue de la Frontière et rue du Cornet – plan général d'alignement de la rue de la Frontière et la rue du Cornet dans le cadre de la pose d'un nouvel égouttage et d'un nouvel aménagement de l'ensemble des deux rues - approbation

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par IPALLE relative à la mise à jour du plan d'alignement des rues de la Frontière et du Cornet avec la pose d'un nouvel égouttage et d'un réaménagement complet des voiries, trottoirs, bordures, filets d'eau, parkings, passages piétons, plantations, pistes cyclables suggérées, poteaux d'éclairage, chicanes, plateau de ralentissement en zone 20 (devant l'école des Trieux), il est nécessaire avant d'entamer les travaux importants, de définir précisément la limite de propriété entre l'espace public et privé.

Dès lors, il est demandé au Conseil d'approuver le plan d'alignement de la rue de la Frontière et de la rue du Cornet présenté par le géomètre expert Damien Berghe.

c	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

16. Estaimpuis – création d'un accotement le long de l'Avenue des Sports à Néchin et ce dans le cadre du projet de démolition et reconstruction de la cafétaria et vestiaires du SC Néchin

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par l'administration communale d'Estaimpuis relative à la démolition et la reconstruction de la cafétaria et vestiaires du SC Néchin avec création d'un accotement le long de l'Avenue des Sports à Néchin, il est demandé au Conseil d'approuver le projet d'élargissement de la voirie par la création d'un accotement d'une largeur de 2.50m présenté par le géomètre-expert Damien Berghe et l'architecte Alexandre Deconinck.
Cet accotement permettra la création de 24 emplacements de parking.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

17. Développement rural – aménager le site du Patronage à Néchin (salle Saint Amand) – convention exécution 2021

En date du 16 mai 2012, la présente assemblée a approuvé le projet de Programme communal de Développement rural (PCDR). La commission locale de Développement rural a, en date du 20 février 2020, décidé de la programmation des prochains projets et a opté pour la mise en œuvre des fiches projets 18 « Construire une halle pouvant accueillir un marché de produits du terroir » et 23 « Créer une maison rurale à Estaimpuis » dans le cadre de l'aménagement du site du Patronage à Néchin.

Une convention acquisition a été signée par la Région en date du 28 octobre 2020 pour l'acquisition dudit site. En date du 14 janvier 2021, le Collège a demandé une convention-faisabilité pour la mise en œuvre de ces fiches projets en soulevant l'opportunité de mettre en œuvre également la fiche projet 36 « Avoir une offre de qualité en matière de logements publics » par la réhabilitation du logement situé sur le même site.

Le coût total est estimé à 1.171.945,50 euros pour l'aménagement du site et le montant global estimé de la subvention est de 768.245,30 euros.

Le Conseil est invité à approuver le projet de convention exécution 2021 réglant l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du site de Patronage à Néchin dans le cadre du PCDR.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

18. Plan communal de mobilité – PCM : décision d'élaborer un PCM et demande d'un accord de principe au Ministre sur le financement de l'élaboration du PCM

L'assemblée est invitée à décider que notre commune s'engage dans l'élaboration d'un plan communal de mobilité et adresse un courrier de motivation au Ministre compétent afin d'obtenir un accord de financement de l'étude visée à l'article 2 de l'AGW du 27 mai 2004 relatif au financement de l'élaboration des plans communaux de mobilité et de la mise en œuvre de plans communaux et plans de déplacements scolaires.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

19. Intercommunale IMIO – assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2021 – approbation du point inscrit à l’ordre du jour

Il est proposé à l’assemblée d’approuver le point porté à l’ordre du jour de l’Assemblée générale extraordinaire d’IMIO du 28 septembre 2021 à savoir la modification des statuts – actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l’exception « in house » ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

20. Procédure de renouvellement des mandats GRD gaz et électricité – appel à candidatures

La désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d’électricité et de gaz arrive à échéance en 2023 et les mandats des gestionnaires des réseaux doivent être renouvelés pour une période de 20 ans.

Les communes peuvent notifier à la CWaPE une proposition de candidat gestionnaire de réseau de distribution sur leur territoire dans un délai d’un an à dater de l’appel à renouvellement à savoir au plus tard le 16 février 2022.

Préalablement à cette proposition de candidat, les communes doivent lancer un appel public à candidats sur la base d’une procédure transparente et non discriminatoire et sur la base de critères préalablement définis et publiés.

Le Conseil est invité à initier un appel à candidatures en vue de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d’électricité et de gaz sur son territoire et définir les critères objectifs et non discriminatoire suivants :

- la stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique
- la capacité du candidat à garantir la continuité de ses missions du service public
- la qualité des services d’exploitation du/des réseaux et des services de dépannage du candidat
- les services proposés par le candidat aux utilisateurs du réseau de distribution
- les informations financières au terme des années 2020, 2019 et 2018
- audition préalable au sein du Conseil.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

21. Motion portant sur la stratégie territoriale de l'entretien des luminaires et des routes

L'assemblée se propose de solliciter du SPW du Département des routes :

- d'établir un plan stratégique territorial sur les 23 communes qui composent le territoire de la Wallonie picarde ;
- de structurer une division Wallonie picarde au sein du SPW afin d'avoir un interlocuteur unique qui connaît le terrain.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

22. Utilisation visible de caméras mobiles ANPR par la police locale du Val de l'Escaut

Il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser la zone de police du Val d'Escaut à recourir à l'utilisation visible de caméras mobiles ANPR moyennant le respect des dispositions légales ;
- d'autoriser les missions de police administrative ou de police judiciaire suivantes qui justifient le recours à une banque de données techniques par la zone de police du Val de l'Escaut

1° l'aide à l'exécution des missions de police judiciaires relatives :

- À la recherche et la poursuite pénale des délits et crimes, en ce compris l'exécution des peines ou des mesures limitatives de liberté ;
- Aux infractions relatives à la police de la circulation routière ;
- A la recherche des personnes dont la disparition est inquiétante lorsqu'il existe des présomptions ou indices sérieux que l'intégrité physique de la personne disparue se trouve en danger imminent.

2° l'aide à l'exécution des missions de police administrative.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

23. Arrêtés du Bourgmestre - Ratification

L'assemblée est invitée à ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

24. Personnel communal contractuel – convention de mise à disposition – CPAS d'Estaimpuis – Conseiller en prévention

25. Personnel enseignant – interruption de carrière

26. Personnel enseignant – Ratification délibérations du Collège

Bonne séance

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre